

COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE)**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 11 FÉVRIER 2019**

Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le 29/01/2019, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BACCONNIER, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Martial VIAL à Cyrille CUENOT, Norbert SANCHEZ CANO à Henri HOURIEZ, Pascal GUEFFIER à Cécile PUVIS DE CHAVANNES, Laurent PASTOR à Bernadette CACALY, David CICALA à Odile BEDEAU DE L'ECOCHERE

Absents : Armand AVEDIAN, Christophe LIAUD, Luis MUNOZ.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Virginie Sudre a été désigné(e).

DELIB 2019.02.11.13

OBJET : Partenariat et soutien à la biennale de la logistique 2019

M. Jean-Marc PIREAUX Adjoint délégué à l'Economie et à l'Emploi expose que le Pôle d'Intelligence Logistique organise du 5 au 8 mars 2019 la 2^e édition de sa Biennale de la Logistique (incluant le salon Logistic Expo). L'association d'entreprises sollicite le renouvellement du partenariat avec la commune pour mener à bien cette manifestation, sous forme d'une subvention, de prêt de matériel et de mise à disposition d'agents municipaux (notamment du Relais Emploi, pour l'organisation, la prospection et la préparation de visiteurs, l'accueil et l'accompagnement des candidats lors de la manifestation).

Les dépenses de la 1^{ère} Biennale s'étaient élevées à environ 40.000 €. Le budget prévisionnel 2019 est légèrement plus élevé, car les partenaires ont invité l'association à étoffer l'événement :

- Salon Logistic Expo passant de 2 à 2,5 jours (1/2 journée supplémentaire pour les scolaires), et intégrant la mise en place d'un forum recrutement (objectif 15 stands d'entreprises et 5 stands intérim),
- Championnat de caristes,
- Challenge étudiant sur des solutions innovantes pour l'amélioration de la filière,
- Visite du Parc de Chesnes avec 1 ou 2 bus, destinée aux élus locaux, aux partenaires institutionnels et aux professionnels de l'orientation-emploi,
- Création d'une après-midi spéciale sur l'innovation en logistique.

En Bureau Municipal, il a été proposé de verser une subvention de 2.000 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** le versement d'une subvention de deux-mille euros 2.000€ au Pôle d'Intelligence Logistique.

Adoptée à l'unanimité

St-Quentin-Fallavier, le 11/02/2019

Publication et transmission en sous préfecture le 15 février 2019 15/02/2019

Identifiant de télétransmission : 038-213804495-20190211-lmc14830-DE-1-1

Le Maire



Michel BACCONNIER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à dater de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.